

Rebond

Voeux

avec Doha, avec l'arrivée de blé ukrainien en Europe, le ton de l'année syndicale céréalière 2002 a déjà été largement donné ces derniers temps. La défense de la préférence communautaire nous sollicitera beaucoup, dans le cadre à la fois des négociations de l'OMC et, l'été prochain, du bilan à mi-parcours d'Agenda 2000. Ce bilan devra également être l'occasion de modifier le règlement européen qui a permis la modulation à la française. Notre hargne en la matière reste intacte, je le sais. Je souhaite que nous obtenions collectivement les meilleurs résultats dans ces démarches et je souhaite à chacun une récolte et une tenue des marchés satisfaisantes, tant pour la santé financière de son exploitation que pour sa sérénité.

Henri de BENOIST,
Président de l'AGPB



Illustration Chaunu

TENDANCES

Importations : hausser le ton

Un impératif syndical avant le bilan à mi parcours d'agenda 2000 et en vue des négociations de l'OMC.

Les attributions de certificats d'exportation de blé ont repris depuis quelques semaines à Bruxelles, évoluant en volume selon les mouvements des prix et du dollar, évidemment. Elles avaient été quasi nulles pendant deux mois jusqu'à la mi-octobre. Ainsi l'Europe, par ailleurs ouverte aux

blés d'Ukraine et d'autres pays de l'Est, s'est-elle trouvée plus importatrice qu'exportatrice. Et maintenant ? Les pays ci-dessus devraient en principe se montrer moins agressifs : ils ont déjà beaucoup vendu et leur logistique est traditionnellement très vulnérable en hiver. Quant à l'Argentine, qui arrive à cette époque sur le marché, elle semble souffrir d'un net déficit de qualité. L'Europe doit de toute

Suite page 2

Importations : hausser le ton

Suite de la page 1

façon saisir toutes les opportunités d'exporter. Sinon, ses stocks augmenteraient, malgré la faiblesse de ses récoltes en 2001, et, l'été prochain, lors du bilan à mi-parcours d'Agenda 2000, la Commission européenne aurait beau jeu à demander une nouvelle baisse des prix d'intervention. Rappelons qu'elle n'a jamais admis de ne pas être suivie jusqu'à 20 % de baisse lors des accords de Berlin.

Pour nous, ce bilan doit être avant tout l'occasion de relancer le débat sur la préférence communautaire en faisant preuve d'une fermeté maximale et de

Faire
preuve
d'une
fermeté
maximale

caler ainsi la position de l'Europe à l'OMC sur le sujet. Maintenir le prix d'entrée des céréales des pays tiers dans l'U.E. à 155 % maximum du prix d'intervention, continuer à calculer les droits de douane sur les importations par différence entre ces 155 % et des cotations internationales de référence, c'est intenable. Dès que nos cours s'élèvent un peu, il est en effet difficile à du blé des régions excédentaires françaises d'arriver en Espagne ou en Italie à moins de 155 % du prix d'intervention : les coûts de transport ne sont pas assez compétitifs.

Et quand des blés partent de pays tiers à des prix inférieurs aux cotations de référence, il devient totalement impossible de résister, le mode de calcul des droits de douane leur permettant alors d'entrer dans l'U.E. sous les 155 %. Il faut désindexer la préférence communautaire du prix d'intervention.

ETUDE

Soumis à méditation ministérielle

La FFCAT (Fédération des coopératives de collecte de grains) vient de diffuser une étude qu'elle a fait réaliser avec la coopérative " 110 Bourgogne " par le Centre d'Economie rurale (CER) de l'Yonne sur l'évolution des revenus agricoles dans ce département.

En production spécialisée de céréales et d'oléoprotéagineux, les prévisions pour l'année 2001 font ressortir une chute du résultat courant (EBE moins amortissements et frais financiers) en moyenne supérieure à 90.000 F (31.000 à 245.000 F selon les classes de surface, voir tableau) ou, en pourcentage, à 44,1 %.

Schématiquement, cette chute est due pour un quart (22,7 %) à des augmentations de charges opérationnelles, de charges de structure, d'amortissements et de frais financiers.

Deux autres quarts (53%) sont attribuables à la baisse du chiffre d'affaires hors modulation. Le produit récoltes x prix recule de 305 F / ha

tandis que les compensations hors modulation n'augmentent quasiment pas. La diminution des compensations oléagineux et jachère contrebalance apparemment la revalorisation des compensations céréales.

Le dernier quart de la chute du résultat courant (près de 23 %) provient de la modulation, fruit de la politique française. Les chiffres du tableau illustrent à quel point cette mesure aggrave les situations et combien sa suspension s'imposait cette année, à défaut d'annulation. Et encore les moyennes masquent-elles les situations les plus dures.

Pour terminer, il faut souligner les chiffres particulièrement catastrophiques que mentionne le CER pour les exploitations bovins-viande / grandes cultures (baisse du résultat de 188.220 F à 73.040 F en 2001, soit 61,2% de moins) et pour les exploitations grandes cultures / bovins viande (de 199.357 F à 56.887 F, soit 71,47% de moins).

Évolution des résultats courants des exploitations SCOP de l'Yonne

Superficie	50 - 100 ha	100 - 200 ha	200 - 300 ha	> 300 ha	Toutes exploitations
Nombre exploitations	109	333	64	41	
Résultat courant moyenne 98/99	98 381	171 560	355 403	598 654	207 694
Résultat courant 2001					
-hors modulation	67 934	110 531	244 505	199 064	136 936
-avec modulation	66 950	97 991	199 064	333 052	116 080
Modulation / ha	12	111	187	220	132

Vie syndicale

Semer, ressemer, et enfin, récolter...

... c'est le lot du syndicalisme. L'adoption, le 19 novembre à l'Assemblée nationale, d'un amendement à la loi de finances pour instituer une déduction fiscale pour aléas, l'illustre tout à fait. Après que, fin 1999, le Gouvernement eut demandé un rapport sur l'assurance récolte et la protection du risque agricole à un haut fonctionnaire, M. Babusiaux, l'AGPB l'a rencontré et plaidé pour ce type de déduction. Ultérieurement, elle n'a cessé de travailler à l'intérieur de la FNSEA pour promouvoir cette mesure.

Interview

« Ça serre les tripes »...

Le 3 décembre, un bateau de blé ukrainien accostait à Lorient. Le 4, des producteurs l'occupaient, à l'initiative de l'AGPB. L'un de ses administrateurs, Paul-Henri Doublier, témoigne.

AGPB-Contact : Vous avez été vingt-cinq agriculteurs d'Eure et Loir à vous mobiliser pour aller à Lorient, du jour au lendemain. Quelles étaient vos motivations ?

Paul-Henri Doublier : Du blé d'Ukraine déchargé à 500 km de chez nous, c'est une attaque sans équivalent contre notre métier, ça serre les tripes, comment ne pas réagir ? D'un côté, il faut faire de la jachère, nos revenus baissent sans cesse, on nous en demande de plus en plus au nom de l'environnement, de la qualité etc. D'un autre côté, tout est entrepris pour écraser les prix, les frontières sont délibérément ouvertes. Là, oubliées la traçabilité, la sécurité sanitaire. Et l'Europe se garde bien d'invoquer quelque dumping que ce soit, à l'inverse de ce qu'elle a fait pour taxer les engrais des pays de l'Est. Finie la pugnacité de Doha, exit le modèle européen d'agriculture tant de fois mis en avant par Bruxelles, fondé sur des exploitations de taille raisonnable, soucieuses de qualité et respectueuses de l'environnement ! Toutes ces incohérences, nous tenions à les dénoncer.

Qu'avez-vous retiré de cette mobilisation sur le plan syndical ?

P-H. D. : Davantage de détermination encore. Au départ, même si la motivation était bien en place, bien ressentie, il y avait un peu de scepticisme dans les têtes

sur l'utilité d'une telle action, qui impliquait qui plus est 1000 km de trajet dans la journée. Voir cette masse de blé se décharger – à 7000 quintaux l'heure, la production de cent hectares en moyenne – ça donne un surcroît de hargne pour continuer à se battre et obtenir un changement d'attitude des instances européennes.

Et nous sommes d'autant moins enclins à oublier à cet égard les responsabilités du Gouvernement français, dont les ministres de l'Agriculture ne cessent de répéter depuis quatre ans que l'Europe n'a pas vocation à exporter des produits de masse, qu'elle n'est pas compétitive etc. Du velours pour les ultra-libéraux que la France a laissé prendre des postes-clef à la Direction de l'Agriculture de la Commission européenne !

À Lorient, vous étiez en territoire d'élevage et le blé ukrainien a été importé par une coopérative sous prétexte de fabriquer de l'aliment du bétail à meilleur prix. Quel accueil avez-vous reçu ?

Notre intention n'était pas de mettre en cause des collègues mais de stigmatiser une politique à laquelle tous les agriculteurs sont exposés. Les agriculteurs du Morbihan l'ont parfaitement compris, ils sont venus manifester avec nous et la FDSEA a beaucoup aidé l'AGPB dans cette action. Les éleveurs eux aussi



Paul-Henri Doublier, administrateur de l'AGPB et Secrétaire général de la FDSEA d'Eure-et-Loir.



Photo DR

sont victimes de l'attitude de Bruxelles, comme le montrent les importations de viande de poulet brésilienne. Ils se rendent compte que si les attaques sur le blé restent sans réponse, ce pourrait être demain le tour des produits laitiers, par exemple. Dans une très grande majorité, ils réalisent bien que, pour préserver l'avenir, il vaut mieux rester unis que de jouer personnel.

Action

Projet de loi sur l'eau : le rapporteur sur le terrain

L'AGPB et l'ITCF ont reçu le 9 novembre sur la station ITCF de La Jaillière (Loire-Atlantique) le rapporteur du projet de loi sur l'eau à l'Assemblée Nationale, M. Daniel MARCOVITCH. Celui-ci a pu appréhender plus concrètement à quels résultats aboutissent le raisonnement de la fertilisation et les différentes techniques de gestion des reliquats azotés. À partir de simulations de calcul de la redevance " excédent d'azote " effectuées en présence de plusieurs agriculteurs, il a pu mesurer les risques de pénalisation qu'encourraient des producteurs qui travaillent bien si le texte était maintenu en l'état.

OMC : la méthode des futures négociations

À la Conférence ministérielle de Doha, tout se passait devant les médias. Un processus plus discret, mais déterminant, se met maintenant en marche.

1 Trois temps de négociation, un dernier acte, fin 2004

À Doha, les membres de l'OMC se sont donc engagés sur le plan agricole à négocier sur une diminution des diverses formes de subventions à l'exportation et de soutiens internes (prix de soutien, aides directes), ainsi que sur une plus grande ouverture aux importations.

La première étape vise à établir les règles et disciplines générales de la négociation. Elle doit durer jusqu'en mars 2003.

Lors d'une deuxième étape, prévue jusqu'à la fin 2003, chaque État devra arrêter et déposer ses offres pour la négociation en respectant le cadre fixé au terme de la première étape.

Ces offres seront confrontées lors d'une troisième et ultime étape qui devra en principe se conclure avant le 1^{er} janvier 2005 par un accord final tous secteurs.

2 D'abord, une négociation sur la manière de négocier

La première étape est déjà capitale. Il s'agit en quelque sorte de négocier sur la manière de négocier.

Cela va consister, par exemple, à déterminer quelles aides à l'exportation autres que les subventions directes – crédits préférentiels à l'exportation, en particulier – doivent être soumises à négocia-

tion et de quelle manière. Ou encore si le classement des soutiens internes en aides autorisées ou tolérées sous conditions ou soumises à diminution doit être reconsidéré et comment.

Ou encore sous quelle(s) forme(s) doit être entreprise l'ouverture des frontières (diminution linéaire des droits de douane tous produits, diminutions différenciées par produit, réduction des droits les plus élevés, etc.).

Par exemple, c'est en fonction de ces travaux que pourra ou non être remis en cause ultérieurement le classement en aides autorisées de certaines aides directes américaines aux producteurs.

3 Rôle clef pour le Comité de l'Agriculture de l'OMC

Dans cette instance, réunie périodiquement à Genève, le travail est plus technique que lors des Conférences ministérielles, mais il n'est pas moins déterminant. Les États membres ne viennent pas tous à ces réunions, faute de disponibilités et de compétences suffisantes, et les États les plus puissants y exercent d'autant plus d'influence. Les organisations agricoles sont en contact avec l'administration française et les organisations agricoles européennes, afin d'influer sur le comportement des représentants de l'U.E. au sein du Comité.

A votre écoute

Madame Rainat, Cher

Le tribunal administratif m'a demandé de lui faire savoir si je maintiens mon recours contre la notification de ma modulation pour 2000 ou si je me désiste ? Que dois-je faire ? Il n'y a aucun inconvénient à maintenir votre recours, même si le tribunal administratif suivra en toute vraisemblance la position du Conseil d'État et le rejettera. Il n'est pas obligatoire par ailleurs d'écrire au tribunal pour maintenir le recours. L'absence de désistement vaut maintien.

Monsieur Horet, Saône-et-Loire

Mon montant définitif de modulation 2000 est inférieur au montant calculé provisoirement il y a un an, mais ce qui m'a été prélevé en trop alors ne m'a pas été restitué au moment du versement de mes compensations 2001. Quand serais-je remboursé ? L'administration a finalement décidé que les régularisations de modulation 2000 auraient lieu dans les conditions suivantes : les sommes retenues en trop en novembre 2000 seront versées en février 2002 ; en cas de montant définitif dépassant le montant provisoire, le différentiel sera prélevé sur les compensations 2002 .

OMC : l'agenda

1^{re} étape

déc. 2001 à mars 2003

Définition des modalités de négociation

2^{ème} étape

mars 2003 à déc. 2003

Etablissement des listes d'offres des États

3^{ème} étape

déc. 2003 à déc. 2004 :

Fin de la négociation